

DIRECTEURS

au service des personnes âgées

Août / Sept. 2015

**« Liberté, Égalité, Fraternité
dans notre société et nos établissements »**



Citoyennage Ile-de-France 2015



Avelina GROUT

**La résiliation judiciaire : un mode alternatif de
rupture du contrat de travail (p. 9)**

SOMMAIRE

DOSSIER

- 3** - Citoyennage Ile-de-France 2015 « Liberté, Egalité, Fraternité, dans notre société et nos établissements »

L'INVITÉ

- 7** - L'équip'âge de l'EHPAD : où est-ce qu'on nous mène en bateau ? - PARTIE 2

DOSSIER

- 9** - La résiliation judiciaire : un mode alternatif de rupture du contrat de travail

AGENDA

- 11** - Assises Nationales Gérontologie
- Colloque CIGALAD

POSITIONNEMENTS

- 12** - Vers de nouveaux détournements au détriment des personnes âgées
- Plus de 70 ans et élections : La honte de la discrimination
 - Discrimination des plus de 70 ans aux élections : l'AD-PA saisit le Président de la République
 - Fortes chaleurs : l'Etat doit prendre toutes les mesures de prévention et d'aide à nos aînés
 - Journée mondiale de prévention du suicide : les personnes âgées, population à haut risque

INFOS

- 13** - Coaching professionnel
- Age 3 - Salons professionnels
 - Emploi
 - A Lyon, « les vieux du stade » en piste sous 40 degrés

LIVRES

- 14** - Notre sélection

I - IV SPÉCIAL ADHÉRENTS

- I - Nouveaux correspondants AD-PA
- II / III - Budgets
- IV - Action

L'encart spécial est adressé uniquement aux adhérents AD-PA



Photographie de couverture :
Les résidents de cinq
établissements accompagnés de
professionnels lors du Colloque
Citoyennage Bretagne 2014

CITOYENNAGE ILE-DE-FRANCE

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, DANS NOTRE SOCIÉTÉ ET NOS ÉTABLISSEMENTS »

SYNTHÈSE 2015



Comme chaque année, le domaine de Mont-Evray en Sologne a accueilli le colloque Citoyennage Ile-de-France. Ces rencontres s'organisent dans plusieurs régions de France afin de donner la parole aux personnes âgées, de la transcrire et de la diffuser. Cette 18^{ème} édition a reçu du 16 au 18 juin, une cinquantaine de résidents de différents établissements qui se sont réunis et ont échangés sur le thème « Liberté, Égalité, Fraternité ». En voici leur synthèse ainsi que les propositions des professionnels.

Les attentats de janvier 2015 nous ont particulièrement marqués. Dernièrement, les bateaux de migrants qui fuient vers l'Europe font la Une de l'actualité. Cela nous amène à nous interroger. Que sont devenues nos valeurs républicaines ?

Nous avons connu des temps durant lesquelles celles-ci ont été mises à mal. Aujourd'hui, nous devons continuer à lutter pour que la Liberté, l'Égalité et la Fraternité restent des notions fondamentales, universelles et laïques. Nous devons persévérer, les vivre au quotidien et les transmettre aux générations futures. Elles sont essentielles si nous voulons parvenir à bien vivre ensemble.

Parmi ces valeurs, la Liberté d'aller et venir nous semble essentielle. La perte d'autonomie peut venir la restreindre. Il faudrait favoriser alors l'accès aux aides matérielles comme les fauteuils-roulants électriques qui permettent de

retrouver une certaine autonomie. Dans tous les cas, l'entraide et la fraternité nous aident à être plus libres.

La liberté, c'est aussi pouvoir choisir et décider pour soi. C'est pouvoir dire non. Toutefois, la liberté de choix peut dépendre des moyens financiers dont on dispose.

Pouvoir être libre de ses opinions, de ses croyances, et sentir qu'elles sont respectées par les autres est primordial. En établissement, les conseils des résidents et les réunions favorisent la liberté d'expression.

Certains n'osent pas toujours s'exprimer, d'autres disent que cela ne sert à rien. Nous affirmons que nous devons rester actifs et que chaque parole doit être considérée et reconnue.

En effet, la liberté suppose aussi des responsabilités. Il est important que chacun se

« Une société trop réglementée n'est plus une société libre »



saisisse de ses droits. Voter, par exemple, est plus qu'un droit, c'est un devoir.

La liberté a aussi ses limites. Des contraintes sont nécessaires et utiles. Elles doivent néanmoins rester relativement souples. Une société trop règlementée n'est plus une société libre.

L'Egalité, elle, commence par le respect de chacun. Il n'y a pas de Liberté, d'Egalité ni de Fraternité sans respect de l'autre et de ses différences.

Nous sommes, en effet, tous différents de par notre histoire, notre lieu d'origine, notre état de santé, nos ressources personnelles.

La société reste assez inégalitaire entre hommes et femmes, notamment au niveau des salaires. L'accès aux soins et à des établissements de qualité est lui aussi inégal, selon l'endroit où l'on habite et nos ressources personnelles.

Pourtant, une fois arrivés dans une structure, le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement nous garantissent une égalité de droits et de devoirs, et favorisent le respect de nos individualités.

« Nous voulons rester citoyens, présents, libres et solidaires. »

La Fraternité, quant à elle, est un principe moral qui ne peut être imposé mais auquel on peut s'élever. Il est basé sur la tolérance et le respect mutuel.

Etre fraternels, c'est partager, se soutenir, prendre du plaisir ensemble. Cela permet de combattre l'isolement.

Ce n'est pas toujours facile au quotidien car nos différences peuvent nous éloigner les uns des autres. Au terme de Fraternité, on peut préférer celui de Solidarité, moins idéaliste et plus concret.

Dans notre quotidien nous sommes très attachés à l'entraide entre résidents, mais aussi entre résidents et professionnels. La solidarité suppose de savoir à la fois donner et recevoir.

Lorsque l'aide est difficile à accepter, il faut savoir la proposer avec délicatesse, dans le respect de la dignité.

Concernant la solidarité entre les générations, bien que l'on constate une réelle amélioration, il reste encore beaucoup de chemin à faire. Le regard porté sur les aînés n'est pas toujours valable et leur parole pas suffisamment écoutée.

La société reste inégalitaire de ce point de vue. Pour que Liberté, Egalité et Fraternité ne soient pas seulement des mots à la mode, parler ne suffit pas, il faut agir !

Il faut continuer de se battre et se faire entendre. L'éducation civique et l'instruction sont les meilleurs moyens de limiter le risque de dérive. Et rappelons l'importance du rôle des parents dans la transmission de ces valeurs.

LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DE L' AD-PA, FINANCE VOS TRAVAUX ET VOS PROJETS.

- Financement du cycle d'exploitation et des investissements (prêt PLS, prêt rénovation)
- Engagements par signature (caution)

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.com





Guider l'autre à partir de son expérience et de sa sagesse, transmettre par l'éducation permettront aux générations futures de continuer de défendre ces principes.

Aujourd'hui, la société évolue vite. Il est primordial de se côtoyer, d'avoir des échanges afin d'éviter le fossé entre les générations.

Pour cela, il nous semble important de nous intéresser à l'actualité et à la culture. L'ouverture sur l'extérieur des établissements permet des rencontres diversifiées.

Il faut encourager l'engagement des jeunes dans des actions solidaires, créer des associations pour ajouter sa pierre à l'édifice. L'altruisme nous semble une bonne réponse face à une société plus individualiste.

Enfin, la transmission de ces valeurs se fait tout au long de la vie et à travers l'exemple que nous donnons.

Liberté, Egalité et Fraternité sont des valeurs précieuses, qui ne sont jamais définitivement acquises.

Nous devons les faire vivre et les transmettre à travers nos échanges, nos débats, nos actions, et le regard que nous portons sur notre monde.

Cela peut paraître utopiste mais nous assumons une part d'utopie nécessaire.

Nous voulons rester citoyens, présents, libres et solidaires.

Synthèse réalisée par : Mme Champvert, Mme Fuhrman, M. Guisnel, Mme Loubet, Mme Méeus, M. Michelet, M. Sautières, Mme Ustar, M. Vissault avec Mme S. Beauné, Mme J. Oliver, M. J. Vazquez. Sur la base des textes des établissements : Le Manoir, File-Etoupe, G.H.I.V., les Résidences Services ABCD 94. Avec la participation des établissements : la Pie Voleuse, Sévigné et le Centre de Rencontre des Générations.

Developpez Citoyennage !

L'EXPRESSION CITOYENNE DES PERSONNES ÂGÉES

En 8 ans grâce au soutien de la CNSA, Citoyennage s'est développé en Île-de-France, Auvergne, Rhône-Alpes, Bretagne et Centre.

Vous aussi participer au développement de cette démarche contactez nous ad-pa@orange.fr

LES PROPOSITIONS DES PROFESSIONNELS

Liberté :

- Être davantage attentifs à la demande des résidents.
- Accepter plus facilement les changements.
- Travailler davantage l'aspect humain que médical.

Égalité :

- Tendre vers des ratios de un professionnel pour une personne âgée accompagnée
- Être « social et sociable » ; deux qualités nécessaires dans ce secteur.
- Personnaliser l'accompagnement de chaque personne âgée.
- Savoir que les personnes peuvent changer d'avis ; « mes envies d'aujourd'hui ne sont pas celles de demain ».

Fraternité :

- Créer un comité d'accueil ou un référent pour donner un repère aux personnes âgées.
- Installer un trombinoscope, avec les photographies des résidents, à chaque étage.
- Visiter les personnes hospitalisées et proposer d'aller aux obsèques.
- Favoriser les liens entre résidents.
- Accepter que des résidents en aide d'autres.

Les rendez-vous Citoyennage !



Auvergne

14 au 16 septembre - Vichy

Etre heureux en établissement

(Prendre soin de soi; Rire, sourire,
être optimiste; Rester libre)

Bretagne

17 septembre - Portrieux

**Comment améliorer
l'ouverture sur l'extérieur pour
permettre un mieux vivre dans
le respect mutuel, dans nos
établissements ?**

L'ÉQUIP'ÂGE DE L'EHPAD : OÙ EST-CE QU'ON NOUS MÈNE EN BATEAU ? - PARTIE 2



Dominique le DOUJET,
Dr. en Psychologie, Psychologue
Ctre Hospitalier G. Régnier - Rennes

Le travail, c'est la santé ! Mais : on manque de temps... Ben oui : on manque de temps pour s'occuper des vieux ... parce qu'on n'est pas assez nombreux ! Il faudrait embaucher plus ! Puisqu'on manque de temps, il faudrait en commander ! Et parce que les temps changent, je choisis des changes complets ! On manque aussi d'argent pour boucler le budget ! Forcément : le temps, c'est de l'argent ! Bon, c'est foutu alors ?

Ne serait-on pas aujourd'hui dans une situation analogue. Faudrait-il ré-écrire la pièce et l'intituler : Le Docteur O'clock ou le triomphe de la médecine en Ehpad ? Nouveau bateau touché par l'urgence à médicaliser les corps sales, l'équip'âge en entier y serait en danger d'attraper cette étrange maladie qui consiste à courir stressé après le temps de vie qui s'échappe et le temps de travail qui manque. Jusqu'au burn-out. Tout vieux étant sans le savoir doté d'un corps malade d'une maladie incurable : la vieillesse médicalisée ! Tout jeune étant aussi un vieux qui s'ignore encore !

Quidétourne même son regard de l'horloge, mais dont les yeux tombent inévitablement à un moment ou à un autre sur un vieux corps défait, et qui s'exclame : on manque de temps !

De même que Knock est un grand manipulateur, le Dr O'clock règnerait sur « Clock'house », une

maison qui créerait l'urgence par la manipulation du temps, par sa réduction continue, sa raréfaction. Il gouvernerait les esprits en mettant en scène la décrépitude et la fin des corps.

Jules Romain s'est partiellement inspiré d'un film de Murnau, Nosferatu le vampire. Dans ce film, l'employé du Comte Orlock (Nosferatu) se nomme Knock, possible origine du nom de son habile docteur.

« L'opposition rhétorique entre la jeunesse en pleine santé et la vieillesse fragile et malade est facile et omniprésente »

D'où nous pouvons passer au Dr O'clock, un manipulateur capable d'employer une vieille stratégie déjà mise au point pour soumettre les foules au pouvoir de l'Église¹. Logique assez simple : les religions ont toutes ceci en commun qu'elles développent l'obéissance chez leurs adeptes.

L'intérêt bien compris d'un État qui espère lui aussi des citoyens dociles, c'est de faire développer l'obéissance à l'église . Et la discipline à l'école,

¹ C'est du reste le conseil que donnait Spinoza aux souverains : osez développer la liberté des cultes et des religions, de toutes manières, c'est bon pour l'obéissance civile puisque toutes les églises exigent l'obéissance de leurs ouailles ! Louis XIV, ayant un certain sens de l'État (l'État, c'est moi !), dépêcha des missionnaires chargés de faire peur aux bretons par trop mécréants, et parfois remuants, dont les prêches devaient agiter la peur de l'enfer afin de les faire venir à l'église. Il n'était pas tout à fait aligné sur les critères d'aujourd'hui en matière de santé, car pour faire entrer de l'argent dans les caisses de l'État, l'argent lui brûlant les doigts, il développa les tavernes en Bretagne et encouragea la vente du vin que la Province devait faire venir, afin d'en taxer les importations aux octrois ! Taxes à l'OH, bien avant les taxes au CO2 !

à l'armée de conscrits, à l'hôpital !

Plus subtil encore, faire en sorte que chacun soit responsabilisé pour atteindre les objectifs de discipline, d'hygiène et de santé. Sans compter le tri sélectif ! Un beau programme de santé publique !

Illustration par la médicalisation de la vieillesse. Obéissance, discipline individuelle et collective, peur de la maladie, espoir de santé.

La vieillesse elle-même devenant maladie (la fragilité), la santé est forcément la jeunesse : l'opposition rhétorique entre la jeunesse en pleine santé et la vieillesse fragile et malade est facile et omniprésente. L'anti-âge comme échappatoire à l'enfer ! Puis l'alignement des résidences sur un schéma hospitalier.

L'hôpital remplace à la fois l'Église et l'armée devenue professionnelle dans la politique de la soumission : le bio-pouvoir in fine succède au pouvoir religieux.

Souvenons-nous de cette réplique adressée au Dr Knock : « Vous êtes un penseur, vous, docteur Knock, et les matérialistes auront beau soutenir le contraire, la pensée mène le monde. »

Quand on voit où ça nous mène, on peut avoir envie de rééquilibrer les deux plateaux de la balance !

En revalorisant le corps, sans négliger l'esprit, on peut imaginer une utopie dans laquelle le corps et l'idée, ou la pensée, iraient de pair et marcheraient de concert !

Je suggère d'étudier très sérieusement la non médicalisation de la vieillesse dans une perspective économique.

Voyons : si le service et l'office médical sont très chers payés et si l'État cautionne, il y trouve son

compte.

Depuis le temps que l'on attend une vraie politique vieillesse, et que ça n'accouche que sur un plan Alzheimer (grave maladie de l'enfer vieillesse qui appelle l'hyper-médicalisation onéreuse), c'est louche !

Ça permet de gouverner en utilisant la raréfaction des moyens, par le contrôle des moyens, l'uniformisation des procédures, le management disciplinaire, le contrôle des populations.

Comme si le malheur voulait que le traitement politique et économique d'une nouvelle population, la population des personnes âgées, devait repasser par les mêmes voies que le traitement politique des populations de travailleurs pauvres lors des révolutions industrielles.

Comme si le malheur voulait que le traitement politique et économique d'une nouvelle population de travailleurs, les travailleuses pauvres, devait également repasser par les mêmes voies ! Contrairement à l'adage, l'histoire repasserait-elle nécessairement plusieurs fois ses plats ?

Camarades, dormez-vous ?

Dominique le Doujet



LE CONTRAT SANTÉ DE VOS SALARIÉS !

La Mutuelle Intégrance, partenaire du Groupe APICIL, est un acteur incontournable de la complémentaire santé dans le secteur du médico-social depuis 35 ans.

Nous vous proposons d'optimiser vos solutions de protection santé par un bilan et un diagnostic personnalisé de la complémentaire santé de vos salariés !

LA RÉSILIATION JUDICIAIRE : UN MODE ALTERNATIF DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL



Maître Avelina GROUT

Avocat – Barreau de Marseille

Communément, le salarié désireux de rompre son contrat de travail à durée indéterminée n'envisage comme issue possible que la démission. Or ce mode de rupture ne correspond pas toujours aux besoins du salarié dont la rupture n'est pas motivée par des aspirations personnelles ou des projets professionnels différents. En effet, il est des situations dans lesquelles le salarié ne souhaite plus continuer à travailler pour le compte de son employeur eu égard aux manquements de ce dernier à ses obligations contractuelles.

Dans ces conditions, la solution de la démission, qui prive le salarié de toute indemnité de départ et du versement de l'allocation de retour à l'emploi le pénalise en ce que la rupture lui étant exclusivement imputable est privative de toute indemnité.

En cas de dialogue possible entre le salarié et l'employeur, la rupture du contrat de travail d'un commun accord reste cependant possible.

Ainsi en est il par la conclusion d'une rupture conventionnelle, qui signalons le peut intervenir même dans un contexte conflictuel, à la condition que le libre consentement du salarié puisse être vérifié. (Cass. soc., 15 janv. 2014, no 12-23.942).

Néanmoins, lorsque le dialogue est rompu ou la situation de travail sans issue, envisager une rupture conventionnelle du contrat de travail n'est parfois pas adaptée à la situation vécue.

Souvent méconnu des salariés, le mode de rupture du contrat de travail de la demande de résiliation judiciaire du contrat de travail peut offrir une solution alternative et relativement sécurisée pour le salarié.

« Entre le salarié et l'employeur, la rupture du contrat de travail d'un commun accord reste possible. »

Exclusivement réservée à l'initiative du salarié (sauf exceptions légales), ce dernier fonde sa demande de résiliation judiciaire sur des griefs qu'il reproche à son employeur et dont le juge prud'homal appréciera la gravité pour décider s'il prononce ou non la résiliation judiciaire du contrat et, le cas échéant, les effets qu'il entend y faire produire.

Concrètement, le salarié qui reproche des manquements à son employeur saisi le Conseil de prud'hommes d'une demande en résiliation judiciaire de son contrat de travail.

Son contrat de travail continue à se poursuivre normalement durant la totalité de la procédure. Il

sera laissé le soin au juge prud'homal d'apprécier si les griefs évoqués par le salarié – preuves à l'appui - à l'encontre de son employeur sont d'une gravité suffisante pour justifier la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur.

Dans la négative, le salarié sera débouté de sa demande et le contrat de travail continuera de se poursuivre.

Les manquements de l'employeur susceptibles de justifier la résiliation judiciaire à ses torts doivent être d'une gravité suffisante pour empêcher la poursuite de la relation de travail (Cass. soc., 12 juin 2014, no 13-11.448).

L'appréciation de la gravité du manquement relève du pouvoir souverain des juges du fond.

Ces manquements peuvent se regrouper en trois thèmes :

- modification contractuelle imposée au salarié ;
- non-respect des obligations inhérentes au contrat de travail ;
- atteinte à l'obligation de sécurité de résultat.

Lorsque les manquements sont établis et d'une gravité suffisante, la résiliation judiciaire est prononcée aux torts de l'employeur et produit les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse ou éventuellement d'un licenciement nul si elle est fondée sur des faits de harcèlement moral (Cass. soc., 20 févr. 2013, no 11-26.560).

Lorsqu'en revanche, les manquements invoqués par le salarié ne sont pas établis ou ne présentent pas un caractère de gravité suffisant, le juge doit purement et simplement débouter le salarié de sa demande et ne peut prononcer ou constater la rupture du contrat.

Le contrat de travail n'étant pas résilié, son exécution se poursuivra normalement.

La résiliation judiciaire produit effet au jour où le juge la prononce, dès lors qu'à cette date le salarié est toujours au service de son employeur. Il est à noter que la régularisation de la situation par l'employeur peut permettre de mettre fin aux manquements et ainsi de permettre aux juges de débouter le salarié de sa demande de résiliation judiciaire. (Cass. soc., 21 janv. 2014, no 12-28.237). Cette position, ne trouvera certainement

pas à s'appliquer dans toutes les situations et notamment dans les cas de harcèlement moral/sexuel.

Ainsi, la demande de résiliation judiciaire est intéressante pour un salarié en ce qu'elle lui garantit une certaine sécurité.

Soit sa demande aboutie et le contrat de travail rompu aux torts de l'employeur lui permettra d'obtenir la rupture de son contrat de travail assortie des effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse (indemnité de licenciement, indemnité de préavis, dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse....). Soit le salarié se trouve débouter de sa demande et son contrat de travail continue sa poursuite.

Cependant, ce mode de rupture présente l'inconvénient des délais de procédure par devant

la juridiction prud'homale. Le salarié placé dans une situation de travail qu'il juge anormale devra continuer à travailler nonobstant son action judiciaire.

Il convient enfin de signaler que dans les situations les plus délicates, le salarié peut également opter pour

la prise d'acte de son contrat de travail aux torts de l'employeur plutôt que pour une demande de résiliation judiciaire.

Une prise d'acte de la rupture par le salarié en raison de faits qu'il reproche à son employeur entraîne la rupture immédiate du contrat de travail.

Certes moins sécurisante pour le salarié qui se trouve être démissionnaire de son poste notamment au regard de pôle emploi jusqu'à l'issue de la procédure, cette procédure présente en revanche l'avantage de la rupture immédiate du contrat de travail et d'une procédure accélérée par devant le conseil de prud'hommes.

Il en résulte que le salarié confronté à des difficultés avec son employeur bénéficie d'un arsenal juridique souvent méconnu, varié et adapté à sa situation. Néanmoins, la recherche d'une conciliation entre les parties demeure encore la voie à privilégier

« La demande de résiliation judiciaire est intéressante pour un salarié en ce qu'elle lui garantit une certaine sécurité. »

Maître A. GROUT

ASSISES NATIONALES GÉRONTOLOGIE

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE **JEAN-PAUL DELEVOYE**
(PRÉSIDENT DU CESE) & AVEC L'INTERVENTION DE **LUC FERRY**

AU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL
& ENVIRONNEMENTAL
9, PLACE D'IÉNA 75016 PARIS



« RURALITÉ & VIEILLESSE : LA DOUBLE PEINE ? Nouveaux défis, réponses nouvelles »

21 Oct Paris

13h30 - OUVERTURE : Vivre mieux en zone rurale : un défi ?, **R. MOULIAS**

14h00 - ATELIERS :

- 1 - Mouvements de populations, précarisation et vieillissement en zone rurale - **S. GUERIN**
- 2 - Accéder à la vie sociale en milieu rural - **M. BILLÉ**
- 3 - Vivre vieux et dépendant en zone rurale - **E. VIGNERON**
- 4 - Initiatives et innovations - **A. LEBERCHE**

15H30 - SESSION PLÉNIÈRE :

Compte-Rendu des ateliers

Le point de vue du philosophe **Luc FERRY**

Table ronde et débats animés par **P. CHAMPVERT**

17H30 - CONCLUSIONS : Messages à ramener chez soi : Vers des « Campagnes amies des aînés ? » **V. BERBERIAN** et **F. LEDUC**



23 Octobre

COLLOQUE CIGALAD*

« NOUS VIEILLIRONS ENSEMBLE ! ENJEUX ET LIEUX »

9h00 : Ouverture

C. GRAS, Présidente Galilée.sp, **R. GIZOLME**, Directeur AD-PA et
A. ARNAUD, Président CIRIEC - France

Vieillesse des Français : Quelle adaptation de la société ?

Table ronde modérée par **S. FIZMAN**, Groupe OFI

Quel logement pour les personnes âgées ?

Table ronde modérée par **Y. GIRAULT**, Administrateur Galilée.sp

Intervention de L. ROSSIGNOL, Secrétaire d'Etat Chargée de la Famille, des Personnes Agées et de l'Autonomie

Remise des prix «CIGALAD» **J. FOURNIER**, Président d'honneur CIRIEC - France

13h00 : Buffet déjeunatoire

* CIGALAD est le regroupement pour ce colloque et le prix de **Ciriec GALilée** et **AD-pa**

VERS DE NOUVEAUX DETOURNEMENTS AU DETRIMENT DES PERSONNES AGEES ?

Contrairement aux engagements pris, l'Etat reporte l'examen au Parlement du projet de Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement. Le calendrier parlementaire laisse à penser que la loi n'entrerait pas en vigueur au 1er janvier 2016 et que, pour la 4ème année consécutive, les crédits de la CASA1 seraient utilisés à d'autres fins que l'aide aux personnes. Ce 17 juin est organisée une journée de bilan des 10 ans d'existence de la CNSA2. Celle-ci aura permis de disposer en ces 10 années de fonctionnement de plus d'informations sur le secteur qu'au cours des 20 années précédentes. Sa création reste donc un élément fondamental de démocratie médico-sociale. Pour autant, l'AD-PA ne peut que constater que la CNSA n'a pas réussi à empêcher les détournements et manipulations de l'Etat. Depuis 10 ans, ce sont en effet plus de 4,5 milliards euros de crédits qui ont été détournés au détriment de la CNSA. Aujourd'hui le report de l'adoption du projet de loi risquerait d'ajouter à ce bilan plus de 650 millions d'euros. Outre une gestion transparente, l'AD-PA attend donc de l'Etat qu'il affecte dès à présent, tel que prévu par le Parlement, l'intégralité des crédits de la CASA à l'aide aux personnes âgées fragilisées.

Au lendemain de la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, s'il affectait ces crédits à d'autres fins, l'Etat illustrerait la véritable maltraitance financière dont nos aînées les plus fragilisées peuvent parfois être victimes.

1 Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie payée par les retraités depuis le 1er avril 2013 2 Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

(16 juin)

PLUS DE 70 ANS ET ÉLECTIONS : LA HONTE DE LA DISCRIMINATION

Doit-on rappeler que la discrimination par l'âge, l'âgisme, est une discrimination qui doit être combattue selon les textes officiels européens et français, au même titre que le racisme, l'antisémitisme, le sexisme ou l'homophobie ? Le problème de l'âgisme est que cette discrimination est tellement répandue dans l'ensemble de la société, qu'elle n'est pas reconnue comme telle, car il est de bon ton de surfer dessus : il est même poli de dire à un ami qu'il fait jeune à 75 ans comme si pour être accepté un noir devait faire « blanc », un juif devrait faire « chrétien » ou une femme être viril ! Interdire à un homme ou une femme de plus de 70 ans quelque action publique est un scandale, et ne règle en rien les vraies questions de cumul des mandats ou de renouvellement de la classe politique. Et cela sert encore moins la cause des jeunes. Donner aux jeunes la place qu'ils méritent dans une démocratie cela se fait en réunissant jeunes et moins jeunes, en rassemblant les composantes de la Nation et en rassurant les jeunes sur leur avenir qu'il est...d'être vieux !

(23 juin)

DISCRIMINATION DES PLUS DE 70 ANS AUX ELECTIONS : L'AD-PA SAISIT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Depuis la remise du rapport de France Stratégie, plusieurs voix se sont élevées pour dénoncer un déni de démocratie (Jean-Louis DEBRE), une discrimination (Michèle DELAUNAY), ou de l'âgisme (Jérôme GUEDJ). Pour autant, d'autres intervenants se sont montrés beaucoup plus ouverts, validant ainsi que l'on peut échanger dans le débat public sur une discrimination. Ce qui est inacceptable pour le racisme, l'antisémitisme, le sexisme ou l'homophobie l'est tout autant pour l'âgisme.

C'est la raison pour laquelle l'AD-PA a saisi officiellement le Président de la République sur ce sujet qu'elle estime très inquiétant pour la cohésion sociale du pays.

(25 juin)

CANICULE : M. VALLS EN APPELLE A LA SOLIDARITE, L'AD-PA AUSSI

Les fortes chaleurs enregistrées ont amené le Premier Ministre à déclarer que la « solidarité doit jouer à plein » vis-à-vis des personnes les plus fragilisées. Cet épisode climatique fait en effet penser au drame de la canicule de 2003. Depuis de nombreuses années l'AD-PA alerte les pouvoirs publics sur les retards pris par la France dans le secteur de l'aide aux personnes âgées. Le drame des 16 000 morts de la récente épidémie de grippe a montré que les choses ont bien peu évolué concernant ces retards français depuis 2003 en matière notamment de moyens humains auprès de nos aînés. Si la situation s'est légèrement améliorée en établissements, elle s'est dégradée à domicile du fait de l'inertie des pouvoirs publics face à la crise majeure que vivent les acteurs de l'aide à domicile. L'AD-PA demande donc à l'Etat de mettre en oeuvre la solidarité qu'il appelle de ses vœux en créant :

- un fonds de soutien à domicile
- 200.000 emplois pour mieux aider nos aînés au quotidien
- une prestation autonomie afin de réduire les coûts supportés par les personnes âgées et leurs familles.

L'AD-PA rappelle enfin que créer des emplois dans le secteur de l'aide aux personnes âgées est un investissement social au bénéfice des plus âgés comme des plus jeunes, et par là même un puissant facteur de cohésion sociale.

(1 juillet)

JOURNÉE MONDIALE DE PREVENTION DU SUICIDE : LES PERSONNES ÂGÉES, POPULATION À HAUT RISQUE

Près d'un tiers des suicides concernent les personnes âgées de plus de 65 ans. Dans la politique de prévention qu'il convient de mener auprès des Français de tout âge, il importe d'avoir un volet spécifique auprès des plus âgés. Tout le monde voudrait être là 3 minutes avant le geste fatal d'un proche. En fait c'est 3 mois ou 3 ans avant qu'il faut agir. L'AD-PA rappelle donc ses propositions : - Revaloriser l'image des aînés dans notre société car la dévalorisation sociale conduit souvent à la dévalorisation individuelle. Il faut ainsi lutter contre l'âgisme, ce racisme par l'âge, qui gangrène notre société et conduit à penser que la vie d'un vieux vaut bien peu au regard de la vie d'un jeune. Il faut aussi développer des mesures d'accompagnement du vieillissement à tout âge. - Mieux accompagner les personnes âgées fragilisées en augmentant le nombre de professionnels à domicile et en établissement afin de lutter contre tout type d'isolement. Accompagner les personnes âgées à des activités hors de chez elles, mieux les écouter au quotidien est fondamental. Ainsi on sait que l'isolement social est un des facteurs majeurs du suicide. C'est pourquoi il faut mettre en place la prestation autonomie annoncée par le Président Hollande. - Mettre en oeuvre un véritable dépistage des phénomènes dépressifs chez les personnes âgées en s'appuyant sur les services d'aide à domicile, les professionnels libéraux et les structures sanitaires. La prévention des fragilités psychiques (de la baisse d'estime de soi jusqu'à la dépression) reste en effet largement inefficace dans notre pays par manque de moyens.

(9 septembre)

COACHING PROFESSIONNEL

L'AD-PA a référencé des coachs dans plusieurs régions de France.

Pour être mis en relation
Contactez-nous
ad-pa@orange.fr

EMPLOI OFFRE

Établissement public région Centre
RECHERCHE UN(E) DIRECTEUR (RICE) D3S
EXPÉRIMENTÉ POUR 2 ÉTABLISSEMENTS
(2x60 personnes âgées), disponible
dans 4 à 5 mois.

Contactez l'AD-PA
ad-pa@orange.fr

RECHERCHE

Recherche un poste de directeur
d'Ehpad ou directeur adjoint Cafdes
en décembre 2015 (Reconversion
professionnelle - 15 ans d'expérience
- Nombreux stages en Ehpad)
Disponibilité immédiate Paris - Proche
Banlieue - Bordeaux - Pays Basque

Stéphane SAUVÉ
06.61.31.31.13
stsauve@gmail.com
44 ans



Âge³

L'AD-PA participe aux salons professionnels Age 3 :

8 Octobre - Colmar
3 Novembre - Angers
1 Décembre - Lille

Programme et inscription sur :
www.age3.fr

A Lyon, les «vieux du stade» en piste sous 40 degrés

Personne n'a envie de mettre son nez dehors vendredi à Lyon, où il fait presque 40 degrés, mais eux, à 55 ans, 70 ans ou beaucoup plus encore, courent comme si de rien n'était les finales mondiales du 100 mètres. Lyon accueille jusqu'au 16 août les championnats du monde d'athlétisme des vétérans, c'est à dire des plus de 35 ans et jusqu'à ... 98 ans pour le doyen, qui devait s'élancer en fin d'après-midi. Le Rhône est le seul département placé en alerte orange canicule. Mais malgré la fournaise, la préfecture n'a pas émis de contre-ordre pour la tenue de la compétition vendredi. Quelques mesures de précaution ont néanmoins été prises: des fontaines à eau en bordure du stade Balmont-La Duchère, des tentes pour que les athlètes se changent à l'ombre et... des bancs ! «Ca reste du 100 mètres, c'est un peu moins sensible à la chaleur. On est sur des finales, ce sont des athlètes qui ont l'habitude», justifie Nicolas Doumeng, directeur de la compétition. «C'est qu'un 100 mètres, ça peut pas nous nuire. On fait pas des choses longues, c'est pour les épreuves plus longues que c'est dangereux», surenchérit Nicole Alexis. A 55 ans, cette blonde élancée originaire de la région parisienne, vient de gagner la finale du 100 mètres des plus de 55 ans avec un chrono de 13.23 secondes. En coulisses, le médecin est un peu moins rassurant, conscient que, souvent, chez ces athlètes l'envie de participer leur fait négliger leur état de forme réel. «C'est risqué, bien sûr, pour des personnes âgées, surtout avec cette chaleur. Il y a des malaises, des risques de déshydratation» qui fragilisent les organismes, illustre Mohamed Allouache. «Il ne faut pas prendre de risque et bien raisonner avant de concourir», insiste-t-il. Depuis ce matin il a traité deux ruptures de tendons d'Achille et des malaises. Peu avant 17H00, au plus chaud de la journée, s'élanceront les plus de 90 ans, les stars de la compétition.

Source : AFP

Borne musicale Mélo®

Plusieurs centaines d'établissements sont déjà équipés (demandez-nous les contacts des établissements proches du votre)

4 TROPHÉES DE L'INNOVATION

www.bornemelo.fr

03 85 73 24 80



MUSIQUE PLAISIR

Un accès facile à l'écoute musicale (résidents, personnels et familles)

Plusieurs milliers de chansons pour satisfaire la demande musicale des plus de 75 ans (musiques des années 30 à 90)

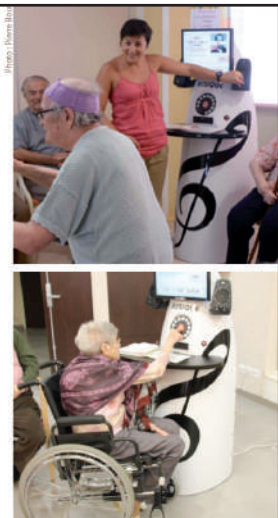
MUSIQUE ANIMATION

Une batterie d'activités musicales, stimulantes et ludiques
Loto, loto musical, quizz, jeux intergénérationnelle, banque de sons de la vie quotidienne, karaoké simplifié, etc.

MUSICOTHÉRAPIE

Des fonctions spécifiques aux personnes atteintes de troubles cognitifs

Innovation : il vous est possible de calmer un état de crise chez un malade d'Alzheimer (grâce à son patrimoine musical)



■ VIEILLIR CHEZ SOI, LES NOUVELLES FORMES DU MATIEN À DOMICILE - LAURENT NOWIK ET ALAIN THALINEAU



Avant d'être confrontés à des pertes d'autonomie, des hommes et des femmes choisissent un « habitat intermédiaire », c'est-à-dire un ensemble immobilier composé de logements privés proposant généralement des espaces partagés et divers services.

Ce livre invite à ne pas opposer la promotion de ces habitats et la politique du maintien à domicile, mais à les appréhender comme une double logique pour vivre chez soi le plus longtemps possible. Il s'adresse aux personnes concernées, à titre personnel ou professionnel, par la question du maintien à domicile des personnes âgées.

PRESSE UNIVERSITAIRE DE RENNES - 240 pages - 18€

■ LE DROIT DES USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX - JEAN-MARC LHUILLIER

Le droit des usagers est au cœur des évolutions actuelles du travail social. Pas une loi depuis celle du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale qui n'y consacre une partie. Le droit des usagers est avant tout le triomphe du droit. Si l'amélioration des politiques sociales et de la vie dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux dépend de la place nouvelle accordée aux usagers, ces droits correspondent à autant d'obligations pour les responsables qui doivent les connaître parfaitement et surtout les faire vivre.

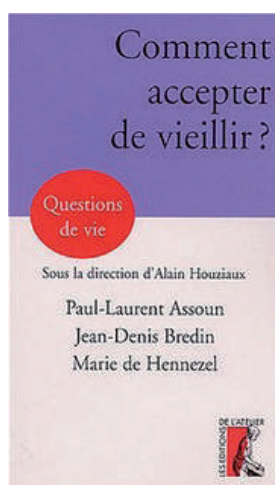
Cet ouvrage a pour objectif d'aider les responsables d'établissement, les usagers et tous les acteurs sociaux à comprendre les enjeux de ces évolutions et à mettre en œuvre les nouvelles normes juridiques.

Replaçant ces droits fondamentaux et particuliers dans le cadre des politiques publiques, comme le contrôle, l'évaluation, le droit d'accès à un établissement ou la lutte contre les mauvais traitements, Jean-Marc Lhuillier détaille et commente leur application par le contrat de séjour, le conseil de vie sociale, le règlement de fonctionnement, le projet individuel... Cette 5e édition prend en compte les nouveautés législatives, comme la loi sur la consommation et les décrets qui adaptent les droits aux spécificités de chaque public. Elle intègre également les évolutions de la jurisprudence, particulièrement novatrice et puissant aiguillon pour le législateur.



PRESSES DE L'EHESP - 288 pages - 24 €

■ COMMENT ACCEPTER DE VIEILLIR- PAUL-LAURENT ASSOUN, JEAN-DENIS BREDIN, MARIE DE HENNEZEL



Le grand âge fait peur. Parfois synonyme de décrépitude, il provoque angoisse et dégoût. Comment dès lors accepter de vieillir ? Est-il possible de redécouvrir les vertus des Anciens, de donner sens à la dépendance quand le culte de l'éternelle jeunesse transforme les personnes âgées en « senoirs » toujours actifs et performants ? De fait, le vieillissement est une épreuve tant pour le psychisme que pour le corps. Paul-Laurent Assoun, Jean-Denis Bredin et Marie de Hennezel invitent à jeter les masques des liftings qui pétrifient les visages pour apprivoiser autrement le temps qui fait son oeuvre en chacun. Paul-Laurent Assoun est psychanalyste, professeur des Universités à Paris où il enseigne l'anthropologie psychanalytique et les pratiques cliniques du corps. Il est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels le volume de la collection Que saisje ? consacré à Lacan (PUF, 2003).

Jean-Denis Bredin est membre de l'Académie française. Ecrivain et avocat, il a récemment publié Un tribunal au garde-à-vous (Fayard, 2002). Marie de Hennezel est psychologue et écrivain. Chargée de mission pour la fin de la vie auprès du ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, elle est l'auteur de La mort intime (Pocket, 1997) et Nous ne nous sommes pas dit au revoir (Pocket, 2002)

LES ÉDITIONS DE L'ATELIER - 96 pages - 10 €

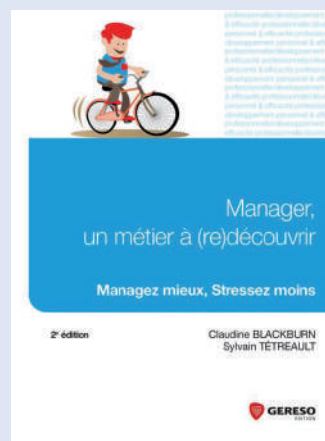
MANAGEMENT

MANAGER, UN MÉTIER À RE-DÉCOUVRIR - CLAUDINE BLACKBURN , SYLVAIN TÊTREAU

Parce que manager n'a rien à voir avec la chance. Parce que manager ne s'improvise pas. Parce que le management ne se résume pas en une simple théorie. Parce que le management est un art qui s'apprend. Parce que, surtout et avant tout, vous êtes les acteurs de votre réussite.

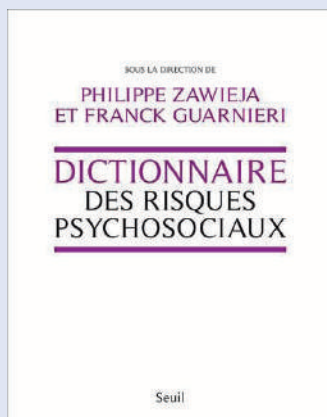
Devenez un manager heureux et compétent avec ce livre accessible et parfaitement adapté à votre situation sur le terrain. Dans ce quatrième titre de la série «Managez mieux, Stressez moins», vous découvrirez comment les managers de tous niveaux doivent gérer leur précieux temps et les innombrables priorités dans l'exécution de leur fonction. Vous trouverez les réponses pour attirer, conserver, faire grandir et mobiliser efficacement vos collaborateurs dans une saine gestion des ressources humaines.

Parce que le rôle de manager est déterminant au sein de votre entreprise, la série «Managez mieux, Stressez moins» vous guidera et vous permettra de développer votre plein potentiel.



GERESO ÉDITION - 170 pages - 199 €

DICTIONNAIRE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX - PHILIPPE ZAWIEJA, FRANCK GUARNIERI



Stress, suicide, harcèlement, épuisement professionnel, workaholism... Au-delà de la souffrance qu'elles désignent, ces notions souvent récentes constituent une approche inédite, et demandent à mieux être comprises, dans leur ensemble et isolément. C'est tout l'enjeu de ce dictionnaire, pionnier en son genre. Le lecteur y trouvera représentés, avec les 314 entrées (rédigées par 251 contributeurs) qui le composent, tous les champs disciplinaires s'intéressant à la souffrance au travail : psychologie du travail et des organisations, psychologie sociale et psychosociologie, psychanalyse, psychopathologie et psychiatrie, ergonomie, sociologie du travail et des organisations, médecine du travail, droit du travail et de la sécurité sociale, sciences de gestion, philosophie... Y sont détaillés les principaux concepts, notions, approches, méthodes, théories, outils, études, etc., ayant cours dans l'étude des risques psychosociaux, mais aussi certaines professions emblématiques (infirmières, travailleurs sociaux, agriculteurs, vétérinaires, éboueurs, policiers, entrepreneurs de travaux forestiers, employés des centres d'appel, etc.).

Ce vaste travail a été dirigé par Philippe Zawieja, chercheur associé au Centre de recherche sur les les risques et les crises (MINES ParisTech) et animateur de la cellule Recherche du groupe de santé européen ORPEA, et Franck Guarnieri, directeur du Centre de recherche sur les risques et les crises (MINES ParisTech) et directeur de la rédaction de la revue Cultures de sécurité. Ils ont également dirigé l'ouvrage Épuisement professionnel. Approches innovantes et pluridisciplinaires chez Armand Colin (2013).

SEUIL - 888 pages - 49 €

Colloque

« QUEL EST LE DEVENIR DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX ? »

10 Déc. 2015 - Montluçon

9h00 : **Ouverture** par :

- **A. de VIVIE**, PDG Eternis SA /
Coordinatrice IGM France Humanitude /
Editrice Agevillage.com
- **P. CHAMPVERT**, Président AD-PA
- **S. DECEUNINCK**, Directrice Les Cèdres

Interlude théâtre du P'tit Bastringue.

1 / Du côté de la sociologie :

A. ROQUEJOFFRE, Sociologue
Genèse et usages : La manière
d'envisager les structures au regard
des personnes accompagnées.

2 / Du côté de la philosophie :

D. MARTZ, Philosophe : La tyrannie
du « bien vieillir ». Pourquoi le « bien
vieillir » joue t'il contre les structures ?

PAUSE

Interlude théâtre du P'tit Bastringue.

3 / Du côté de la citoyenneté :

M. LIBERT, Avocate : les droits du patient
P. CHAMPVERT, Président AD-PA
B. FONLUPT, Administrateur AD-PA

**Citoyennage : Présentation et
témoignages**

Table ronde et échange avec le public

12h30 COKTAIL DÉJEUNATOIRE

Interlude théâtre du P'tit Bastringue.

4 / L'éthique en pratique :

L. PLOTON, Professeur de Gérontologie :
« Organisation institutionnelle pour la
prise en soins des malades ».

E. QUIGNARD, Médecin gériatre Hopital
de Troyes :
« Mourir dignement, mourir
accompagné »

Témoignage de la **Maison Centre de
Soins Palliatif de Gardanne.**

PAUSE (visite des stands et séance de
dédicace)

A. de VIVIE : exemple de la démarche
« Label Humanitude » pour garantir
7 jours sur 7 une qualité de prendre
soin : « lieu de vie - lieu d'envie et
respect de l'intimité »

S. SOUBIELLE - IGM restauration.
« Le plaisir de manger se
professionnalise : la gastronomie
holistique ».
Témoignage de la Résidence Les Cèdres
« en route vers le Label ».

16h30 : Fin de la journée.

Adhérent : **Avant le 30 oct. : 80 €**
Après le 30 oct. : **100 €**

Non Adhérent : **Avant le 30 oct. : 100 €**
Après le 30 oct. : **120 €**

Etudiant, retraité, recherche d'emploi : **40 €**